

Identification et tatouage des animaux à destination de l'abattage

La traçabilité est indispensable pour commercialiser vos porcs

Pour chaque site d'élevage, il existe un identifiant unique à 7 caractères = indicatif de marquage :

FR + numéro du département + combinaison de chiffres/lettres unique dans le département

Exemple 1 : **FR 29ABC** - Exemple 2 : **FR 29A2B**

S'il existe **un indice de lot**, ce numéro sera positionné de préférence derrière (ou éventuellement devant) l'indicatif de marquage :

Exemple 1 : **1 FR 29ABC** - Exemple 2 : **FR 29ABC 1**

Tout porc destiné à l'abattage doit être identifié :

- Par un tatouage de l'indicatif de marquage du site d'élevage apposé à l'arrière de l'épaule avec une encre foncée.

Modalités d'apposition du tatouage :

- L'indicatif de marquage d'un site (FR + 5 caractères) doit être apposé en totalité avant le départ pour l'abattoir (préconisation requise : au plus tard 3 semaines avant).

⇒ **3 possibilités :**

- ⊃ sur une ligne : marteau à 7 positions [**FR29ABC**]
- ⊃ sur une ligne avec le code FR, obligatoirement en première position, apposé verticalement : marteau à 6 positions [**FR29ABC**]
- ⊃ sur deux lignes : marteau à double rangs (2 + 5 positions) **FR**
29ABC

Tout lot de porcs destiné à l'abattage doit être accompagné d'un bon d'enlèvement correctement rédigé :

- Le site d'engraissement doit être mentionné et correspondre au tatouage des animaux.

(Rappel du Guide de l'éleveur pour l'identification des porcins, IFIP, 2005)

Aujourd'hui, lors de l'enregistrement du bon d'enlèvement Uniporc-Ouest et du contrôle du tatouage de la carcasse à l'abattoir, 5 % des lots présentent des non-conformités :

Afin d'améliorer le respect des règles d'identification et de traçabilité,

Depuis le 10 décembre 2007,

- un commentaire par non-conformité constatée est inscrit sur le bordereau de pesée – classement d'Uniporc-Ouest.

A compter du 1^{er} avril 2008,

- les nouvelles règles de référencement des lots, définies dans le cadre de la démarche VPF, seront appliquées.

Cette période de 4 mois vous permettra de mettre en place les actions correctives en cas de non-conformité constatée.

L'ensemble de ces non-conformités et les règles de référencement correspondantes vous sont présentées dans le tableau au verso.



LISTE DES COMMENTAIRES LIÉS AU TATOUAGE ET RÈGLES DE RÉFÉRENCIEMENT VPF

(*) : Tatouage correct pris en exemple: FR29ABC

N°	Commentaire	Exemple de Tatouage *	Règle de référencement VPF			
			Aujourd'hui		A compter du 1er avril 2008	
			Règle	Prime/kg	Règle	Prime/kg
1	Absence du FR	29ABC	Lot non traçé - NC mineure	0 ct	Lot non traçé - NC mineure	0 ct
2	Tatouage inversé	CBA92 _{FR}	Lot traçé	2 cts	Lot non traçé - NC majeure	- 3 cts
3	Confusion par caractère(s) à l'envers	_{FR} 26ABC	Lot traçé	2 cts	Lot non traçé - NC mineure	0 ct
4	Caractère(s) à l'envers	_{FR} 29 ∇ABC	Lot traçé	2 cts	Lot traçé	2 cts
5	Département sur une position	_{FR} ₂₉ ABC	Lot traçé	2 cts	Lot non traçé - NC mineure	0 ct
6	Caractère(s) manquant(s) hors FR	_{FR} 29AB	Lot non traçé - NC majeure	- 3 cts	Lot non traçé - NC majeure	- 3 cts
7	Mauvaise position du FR	29 _{FR} ABC	Lot traçé	2 cts	Lot traçé	2 cts
8	FR illisible	FR-29ABC	Lot traçé	2 cts	Lot traçé	2 cts
9	Indice de lot mal placé	_{FR} 291ABC	Lot non traçé - NC mineure	0 ct	Lot non traçé - NC mineure	0 ct
10	Mauvaise position anatomique du tatouage	tatouage sur la poitrine	Lot traçé	2 cts	Lot traçé	2 cts
11	Site d'engraissement non annoncé sur le BE**		Lot traçé	2 cts	Lot non traçé - NC mineure	0 ct
12	Erreur de tatouage annoncé sur le BE**	"FR29ACB au lieu de FR29ABC" (Information indiquée par l'éleveur dans la case commentaire du BE**)	Lot traçé	2 cts	Lot traçé	2 cts

(**) Bon d'Enlèvement

Lot non traçé = lot non valorisé VPF par l'abattoir

Lot traçé = lot valorisé VPF par l'abattoir

NC mineure (Non-Conformité mineure) = absence de prime liée au non respect de la démarche VPF (0 ct €)

NC majeure (Non-Conformité majeure) = pénalité maximale de - 3 cts € / kg sur le lot